La question des pêches excite le sentiment naissant d'identité nationale du Canada. Donald Creighton, le biographe de Macdonald, note que la présence du premier ministre à Washington était « une nouveauté légèrement embarrassante » : c'était « la première fois qu'un homme d'Amérique du Nord britannique participait sur un pied d'égalité à des négociations impériales aussi générales[27] ». La question des pêches éveille le traditionnel respect nerveux du Canada envers les États-Unis et le soupçon nouveau que la Grande-Bretagne est prête à trahir les intérêts du Canada si ses propres intérêts impériaux s'en trouvent avantagés. En 1871, les dernières troupes de garnison britanniques quittent le Canada; on a le sentiment que le pays doit désormais voler de ses propres ailes dans le monde. Même Alexander Galt, l'allié de John A. Macdonald, avertit la Chambre qu'une issue défavorable des négociations de Washington mettrait le Canada « en état de subordination et d'infériorité ». Alexander Mackenzie conseille au premier ministre Macdonald de résister « aux requêtes arrogantes des Américains », qui veulent un accès assuré aux eaux côtières canadiennes. Comme les rumeurs courent que les Américains pourraient même demander à la Grande-Bretagne de leur céder du territoire canadien, Alexander Mackenzie ajoute qu'il doute que « nos intérêts [soient] bien défendus par les négociateurs britanniques ».

John A. Macdonald comprend tout l'enjeu de la question des pêches. Quelques jours avant son départ pour la capitale américaine, il accepte le défi : « Si nous arrivons à écarter cette menace en réglant les litiges, nous pourrons compter sur une paix durable avec les États-Unis et par conséquent sur un accroissement des échanges commerciaux et sur une plus grande prospérité, dans un climat de tranquillité, de progrès et de bonheur[28]. » Le 27 février, il quitte Ottawa et ne reviendra qu'au début de mai. Entre-temps, la Chambre ne dit plus mot de la question des pêches, mais le résultat des pourparlers de Washington pend comme une épée de Damoclès au-dessus du Parlement.

Entre les moments intenses des débats sur les questions du Manitoba, de la Colombie-Britannique et des pêches, la Chambre règle les affaires plus terre-à-terre de la construction de la nation. Une loi est adoptée en vue d'établir un système monétaire uniforme pour le nouveau Dominion; le système monétaire bigarré dont le pays a hérité de l'époque coloniale est réformé et normalisé. Désormais, toute la monnaie du pays sera frappée par le gouvernement fédéral, tandis que les billets de banque d'une valeur supérieure à 4 $ seront émis par les banques à charte en fonction d'une valeur étalon nationale[29]. La mise en circulation d'une monnaie décimale est renforcée par une loi qui réglemente la délivrance des chartes bancaires et met au point la régie interne des banques[30]. D'autres lois permettent de régir les activités des compagnies d'assurance, de délivrer des chartes de chemin de fer, de nommer des gardiens de port et d'assurer le service de la dette fédérale contractée pour financer l'achat en 1869 des terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest. Les préparatifs sont approuvés en vue de la tenue du premier recensement décennal du Canada. Des traités avec les Indiens sont discutés. Des factures sont payées : 200 000 $, par exemple, pour des « dépenses inévitables » engagées afin de repousser les raids des Fenians en 1870. La Chambre trouve même le temps de régler ses propres affaires : elle adopte une loi qui assure l'indépendance du Parlement en interdisant aux députés d'accepter des honoraires, des allocations ou des émoluments du gouvernement du Canada en sus de leur traitement officiel[31]. Toutes ces lois s'inscrivent dans ce que les politologues appellent « la construction de l'État », la constitution d'une société civile par la réglementation et la normalisation. La

27. Donald G. Creighton, *John A. Macdonald: The Old Chieftain*, Toronto, Macmillan, 1955, p. 83 [TRADUCTION].

28. Tous les extraits relatifs aux pêches datent des 16, 20 et 24 février 1871.

29. 34 Vict., ch. 4.

30. 34 Vict., ch. 5.

31. 34 Vict., ch. 19.